

# TOULAUD

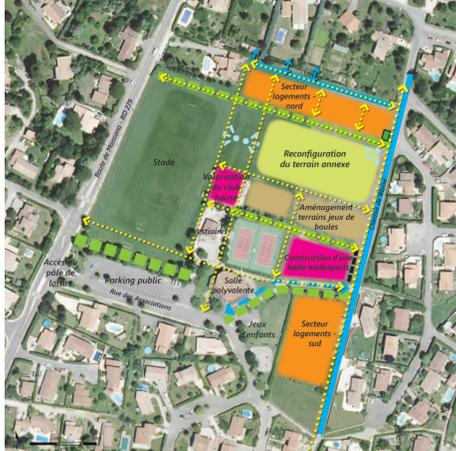
## Révision du PLU

# LES OAP

## Orientations d'Aménagement et de Programmation

### SECTEUR «PÔLE DE LOISIRS»

#### Principes

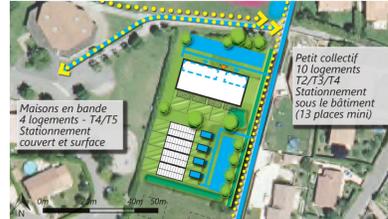


- Espace résidentiel (logements)
- Equipement public (bâti)
- Equipement public (extérieur)
- Voie de desserte
- Voie de service
- ⚡ Maillage piéton
- Trame végétale à maintenir / renforcer
- ⚡ Ouverture sur le paysage
- Stationnement spécifique
- Point d'apport volontaire

#### Composition possible sur le secteur nord



#### Composition possible sur le secteur sud



### SECTEUR «BOULODROME»

#### Principes



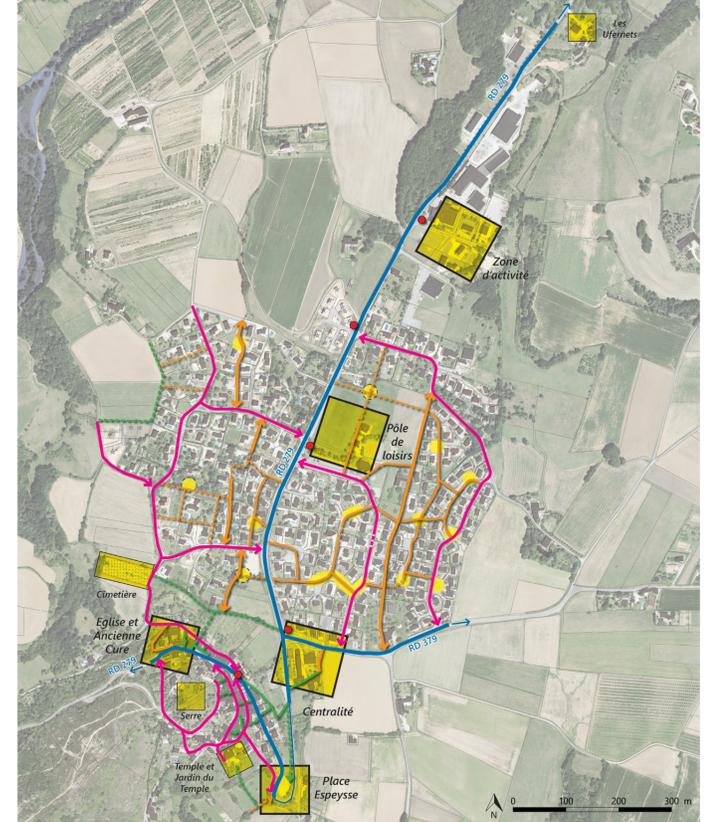
- Espace résidentiel (logements)
- ⌋ Effet plot
- Espace collectif
- Voie de desserte
- ↔ Eventuel débouché
- > Accès stationnement (sous bâtiment)
- ⚡ Maillage piéton
- Trame végétale à maintenir / renforcer
- Gestion des eaux pluviales

#### Composition possible



### MOBILITÉ

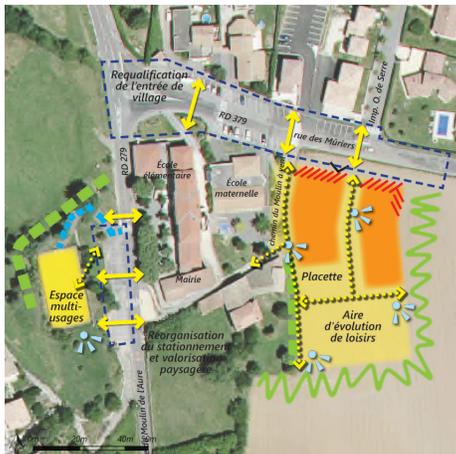
#### Structuration du maillage



- Existant    - - - A créer
- Axe principal de liaison
- Tronçon sans cheminement piéton
- Voie de rabattement sur les axes de liaison
- Pôle d'attractivité principal
- Pôle d'attractivité secondaire
- Espace de proximité
- Cheminement modes doux - principal / secondaire
- Cheminement piéton
- Arrêt de bus scolaires et TAD

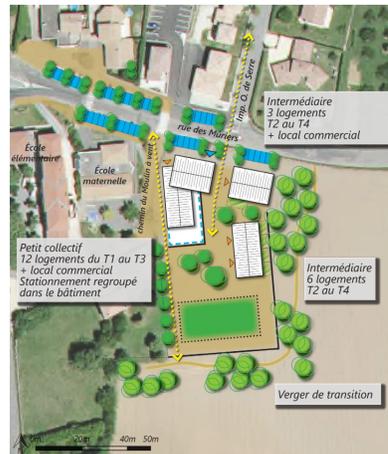
### SECTEUR «CENTRALITÉ»

#### Principes



- Espace résidentiel (logements)
- /// Commerces/services
- Espace collectif
- Voie de service
- > Accès stationnement (sous bâtiment)
- ⚡ Maillage piéton
- ↔ Traversée piétonne à améliorer
- Trame végétale à maintenir / renforcer
- ~ Transition paysagère à créer
- ⚡ Ouverture sur le paysage
- ⚡ Espace public à restructurer

#### Composition possible



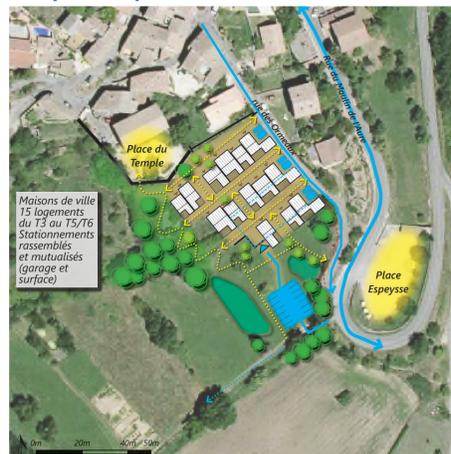
### SECTEUR «SOUS LE TEMPLE»

#### Principes

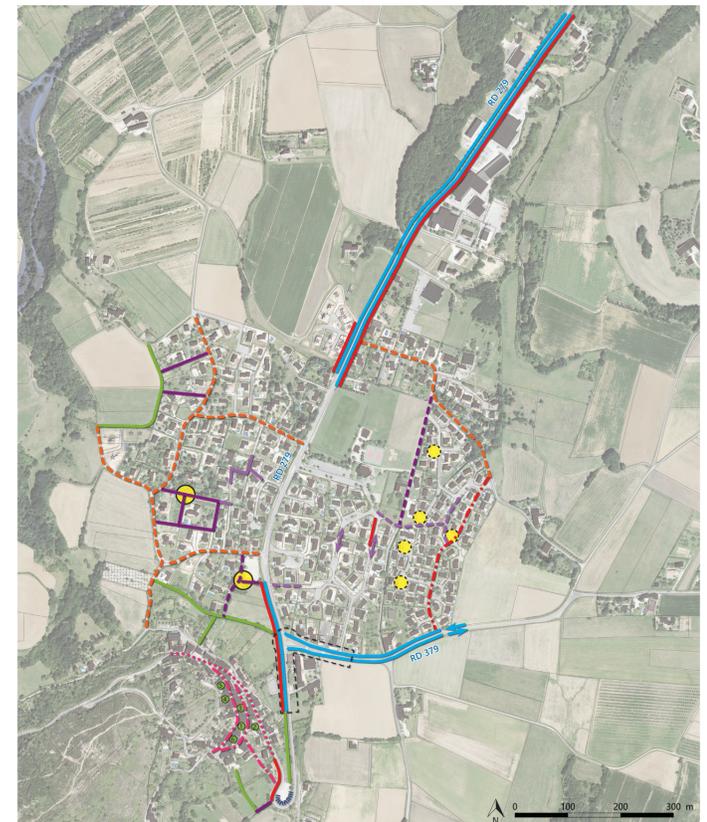


- Espace résidentiel (logements)
- Espace collectif
- Voie de desserte
- ⚡ Maillage piéton
- ⌋ Stationnement résidentiel regroupé
- > Accès stationnement (sous bâtiment)
- Stationnement spécifique
- Trame végétale à maintenir / renforcer
- Gestion des eaux pluviales

#### Composition possible



#### Plan d'actions



- Création bande cycles
- Création trottoir
- - - Requalification trottoir + maîtrise stationnement
- - - Requalification chaussée + maîtrise stationnement
- - - Maîtrise stationnement
- - - Aménagement / requalification bande piétonne
- Création espace de proximité
- Requalification espace de proximité
- Création voie partagée
- - - Élargissement / réaménagement voie partagée
- Création cheminement modes doux
- - - Amélioration qualité d'usage modes doux
- ↔ Reconnexion modes doux
- Création cheminement piétons
- Requalification cheminement piétons
- ⚡ Réaménagement virage

# TOULAUD

## Révision du PLU

# LE RÈGLEMENT

## Plan de zonage

### Les zones urbaines

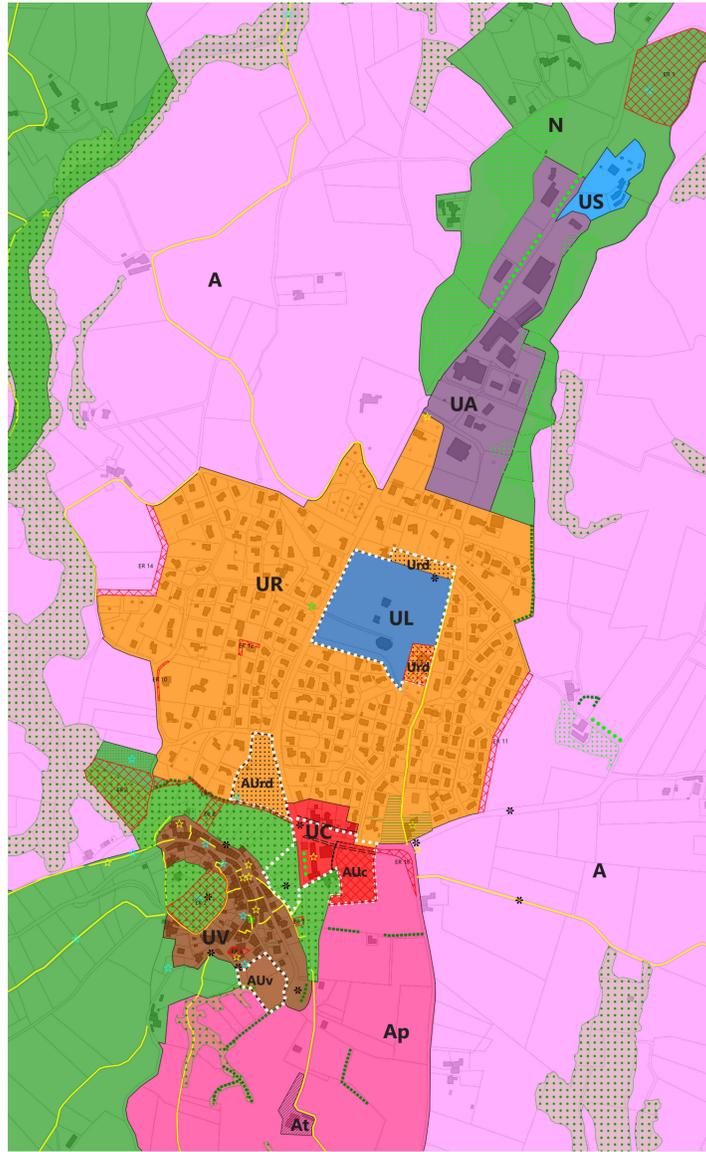
-  La zone **UV (village)** correspond au village ancien dont le caractère patrimonial doit être préservé et la silhouette remarquable valorisée, à vocation essentiellement résidentielle.
-  La zone **UC (centralité)** correspond à la polarité centrale située entre le village ancien et la zone pavillonnaire, à l'intersection des deux routes départementales, destinée à accueillir des fonctions diversifiées.
-  La zone **UR (résidentiel)** correspond au secteur de développement récent de la commune sous forme pavillonnaire, à vocation résidentielle.
-  **Secteur URd (dense)** destiné à accueillir de nouveaux logements à proximité du pôle de loisirs, sous forme d'opérations d'ensemble et selon des typologies plus denses.
-  La zone **UL (loisirs)** correspond au pôle de loisirs situé au cœur du tissu pavillonnaire le long de la RD.
-  La zone **UA (activités)** correspond à la zone d'activités à vocation mixte en entrée nord du village.
-  La zone **US (solidaire)** correspond au secteur d'hébergement à vocation sociale, en entrée nord du village, dans lequel l'application des principes de l'éco-construction est privilégiée.

### Les zones à urbaniser

-  La zone **AUV** est destinée au développement d'une opération de logements dans la continuité du village ancien, complétant la silhouette de celui-ci depuis le sud.
-  La zone **AUC** est destinée au développement d'une opération de construction mixte en renforcement de la polarité centrale en entrée est du village et en harmonie avec la silhouette du village ancien.
-  La zone **AURd** est destinée au développement d'une opération de logements en renforcement de l'offre de logements à proximité de la polarité centrale.

### Les zones agricoles, naturelles et forestières

-  La zone **A (agricole)** couvre les secteurs cultivés et disposant d'un potentiel agronomique à préserver. Elle comprend quatre secteurs :
  -  **Secteur Ap (paysager)** à préserver de toute construction afin de maintenir le socle naturel et paysager du village ancien depuis le sud.
  -  **Secteur Av (viticole)** à préserver de toute construction afin de préserver le fonctionnement de l'activité viticole au nord de la commune.
  -  **Secteur At (tourisme)** de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) destiné au développement d'un projet d'habitat insolite au sud du village.
  -  **Secteur Al (loisirs)** de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) destiné au développement d'une activité de loisirs à l'est de la commune.
-  La zone **N (naturelle et forestière)** couvre les secteurs à enjeux environnementaux et paysagers à protéger. Elle comprend deux secteurs :
  -  **Secteur Nr (restauration)** de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) destiné au développement de l'activité de restauration en entrée nord de la commune.
  -  **Secteur Nm (militaire)** correspondant au camp d'entraînement militaire.



### Les éléments patrimoniaux et écologiques à préserver

-  Élément bâti
-  Arbre isolé ou petit ensemble boisé
-  Linéaire paysager
-  Jardin
-  Masse boisée
-  Site historique ou paysager
-  Point de vue
-  Continuité écologique

### Les autres prescriptions

-  Voie ou chemin à conserver
-  Emplacement réservé
-  Secteur concerné par une Opération d'Aménagement et de Programmation
-  Bande d'implantation pour la façade sur rue

N°	Désignation
ER1	Pérennisation des jardins partagés communaux et aménagement d'espaces de loisirs
ER2	Aménagement d'un espace paysager (vocation touristique et de loisir)
ER3	Agrandissement du cimetière et création d'un parking
ER4	Réalisation d'une opération mixte (logements / commerces et espaces publics et collectifs) en entrée est de village
ER5	Réalisation d'une opération de logements en greffe du village ancien
ER6	Création de stationnements dans le village et mise en valeur du Temple
ER7	Traitement de la transition entre le village ancien et la centralité
ER8	Création d'une liaison piétonne entre le village ancien et la plaine
ER9	Création d'une liaison piétonne sous le village entre la centralité et le cimetière
ER10	Amélioration de la visibilité, de la sécurité et de la qualité des cheminements piétons chemin de Bergeron
ER11	Création d'un espace de transition paysagère entre le tissu résidentiel et la plaine (est) intégrant une liaison piétonne
ER12	Création d'une liaison piétonne entre l'impasse des Grives et l'impasse des Tourterelles
ER13	Réalisation d'une opération de logements à proximité du pôle de loisirs
ER14	Création d'un espace de transition paysagère entre le tissu résidentiel et la plaine (ouest) intégrant une liaison piétonne
ER15	Création d'un rond point et aménagement d'un arrêt de car

